DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

PROCES VERBAL
JURY D'ADMISSIBILITE
du CONCOURS EXTERNE SUR TITRES
DE TECHNICIEN HOSPITALIER
spécialité Plomberie

08/12/2020

En référence au décret 2011-744 du 27/06/2011 portant statut particulier du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers et à l'arrêté du 14/08/2012 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours externe et interne permettant l'accès au grade de technicien hospitalier du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers,

Vu l'avis de concours publié, en date du 23/07/2020 sur le site de l'Agence Régionale de Santé et par note de service interne au CHU de POITIERS n° 20-220 du 20/07/2020, **en vue de pourvoir 1 poste de de Technicien Hospitalier en Plomberie,**

2 candidats, agents du CHU de POITIERS, ont déposé un dossier d'inscription. Il s'agit de :
- GUYONNEAU Aurélien
- SAINT-MARTIN Brice

ces derniers, après vérification des pièces fournies, sont dans les conditions requises pour pouvoir participer au concours.

Le jury composé de :
- Monsieur BALESTRAT Yoann, Directeur au CHU de POITIERS, Président du Jury
- Madame RICHARD Sylvie, Directrice au CH Laborit
- Monsieur BOULOIZEAU Julien, Ingénieur Hospitalier en travaux et maintenance au CHU de TOURS
- Monsieur TUFFERY Stéphane, Technicien Supérieur Hospitalier 1ère classe en Plomberie au CHU de TOURS
- Monsieur COUTON Dominique, Maître de Conférence à l'Université de POITIERS de l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de POITIERS

qui s'est réuni **le mardi 8 décembre 2020** pour la phase d'admissibilité,

après délibération, **DECLARE** :

GUYONNEAU Aurélien	Admissible	☒
	Non admissible	☐
SAINT-MARTIN Brice	Admissible	☒
	Non admissible	☐

Fait à Poitiers, le 8 décembre 2020

Signature des Membres du Jury

D. Couton

S. Richard

J. BOULOIZEAU

S. TUFFERY

Le Président du Jury

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE POITIERS (VIENNE)

Yoann BALESTRAT